

**NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES DES
ELEVES DE 3EME EN COLLEGE
POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE DE LYCEE**

Madame, Monsieur,

Pour vérifier si votre enfant peut bénéficier d'une bourse au lycée, nous vous prions d'utiliser la notice au verso.

Si votre barème le permet, vous devrez **retirer un dossier de demande de bourse** auprès du secrétariat d'intendance.

Ce dossier dûment rempli devra être retourné au collège accompagné des pièces demandées :

IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 MAI 2016

Attention : seuls les dossiers déposés **AU PLUS TARD LE 09 JUIN 2016 pourront obtenir une réponse avant les vacances scolaires. Les dossiers déposés entre le **10 et le 30 juin** recevront une réponse à la rentrée scolaire.**

Un **accusé de réception** vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. **Vous devrez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de **contestation**.

IMPORTANT :

Ces démarches sont indispensables pour que votre enfant puisse bénéficier d'une bourse de lycée à la rentrée 2016 même s'il est déjà boursier en collège.